



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Synonymes François, Leurs Différentes Significations Et Le Choix Qu'il En Faut Faire pour parler avec justesse

Girard, Gabriel

Rouen, 1788

159. Conversation. Entretien. Colloque. Dialogue.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60158](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60158)

dit d'un discours mutuel qui roule sur quelque objet déterminé. Ainsi on dit qu'un homme est de bonne *conversation*, pour dire qu'il parle bien des différents objets sur lesquels on lui donne lieu de parler; on ne dit point qu'il est d'un bon *entretien*.

Entretien se dit de supérieur à inférieur: on ne dit point d'un sujet qu'il a eu une *conversation* avec le Roi, on dit qu'il a eu un *entretien*: on se sert aussi du mot d'*entretien*, quand le discours roule sur une matière importante. On dit, par exemple, ces deux Princes ont eu ensemble un *entretien* sur les moyens de faire la paix entre eux.

Entretien se dit pour l'ordinaire des discours mutuels imprimés, à moins que le sujet n'en soit pas sérieux; alors on se sert du mot de *conversation*: on dit, les *entretiens* de Cicéron sur la nature des Dieux, & la *conversation* du P. Canaye avec le Maréchal d'Hocquincourt.

Lorsque plusieurs personnes, sur-tout au nombre de plus de deux, sont rassemblées & parlent entr'elles, on dit qu'elles sont en *conversation*, & non pas en *entretien* (*Encyclopédie* IV, 265).

159. CONVERSATION. ENTRETIEN. COLLOQUE. DIALOGUE.

Ces quatre mots désignent également un discours lié entre plusieurs personnes qui y ont chacune leur partie.

Le mot de *conversation* désigne des discours entre gens égaux ou à-peu-près égaux, sur toutes les matières que présente le hasard. Le mot d'*entretien* marque des discours sur des matières sérieuses, choisies exprès pour être discutées,

& par conséquent entre des personnes dont quelqu'une a assez de lumieres ou d'autorité pour décider. Le mot de *colloque* caractérise particulièrement les discours prémédités sur des matieres de doctrine & de controverse, & conséquemment entre des personnes instruites & autorisées par les partis opposés. Le terme de *dialogue* est général, il peut également s'appliquer aux trois especes que l'on vient de définir, & indique spécialement la maniere dont s'exécute les différentes parties du discours lié.

La liberté & l'aisance doivent régner dans les *conversations*. Les *entretiens* doivent être intéressants, & ne perdre jamais de vue la décence. Les *colloques* sont inutiles, si les parties ne s'entendent pas; & font plus de mal que de bien, si l'on ne procede pas de bonne foi: le fameux *colloque* de Poissy fut également répréhensible par ces deux points. Les *dialogues* ne peuvent plaire, qu'autant que les différentes parties du discours sont assorties aux personnes, à leurs passions, à leurs intérêts, à leurs lumieres, & aux autres circonstances qui, en concourant à établir la scene, doivent en même temps y distinguer nettement chaque Acteur.

Dans les sociétés de liaison & de plaisir, on tient des *conversations* plus ou moins agréables, selon que la compagnie est plus ou moins bien composée. Dans les assemblées académiques, on a des *entretiens* plus ou moins utiles, selon que la matiere est plus ou moins intéressante, que les membres en sont plus ou moins instruits, & qu'ils parlent avec plus ou moins de netteté. Dans les temps de trouble & de division, il est bien dangereux de consentir à des *colloques*, parce que souvent ils ne servent que de prétextes aux brouillons pour procurer leurs

intérêts personnels, aux dépens de la vérité qu'ils trahissent & de la tranquillité publique qu'ils sacrifient, & que c'est à coup sûr un moyen de plus pour ranimer la fermentation, par le rapprochement & le choc des opinions contraires. Le *dialogue* doit être aisé, enjoué, & sans apprêt dans les *conversations*; sérieux, grave, & suivi dans les *entretiens*; clair, raisonné, travaillé, éloquent même & pathétique dans les *colloques*. (B.)

160. ÉPITRE. LETTRE.

Ces deux mots, synonymes par l'idée commune qu'ils expriment, ne diffèrent que par les applications différentes qu'on en fait.

1°. *Lettre* se dit généralement de toutes celles qu'on écrit d'ordinaire, sur-tout en prose, & de celles qui ont été écrites par des Auteurs modernes, ou dans les langues vivantes: ainsi l'on dit, les *lettres* de Balzac, de Voiture, de madame de Sévigné, écrites en françois; les *lettres* du Cardinal d'Osset, du Cardinal Bentivoglio, de Fra-Paolo Sarpi, écrites en Italien; les *lettres* de Guévara, d'Antonio Pérez, en espagnol; les *lettres* de Grotius, de Muret, du Cardinal Bestarion, de Jacques Bongars, en latin, &c.

Épîtres, au contraire, se dit en parlant des *lettres* écrites par les anciens, dont les langues sont mortes: ainsi l'on dit, les *épîtres* de Cicéron, de Sénèque, de Pline. Il est pourtant vrai que les Traducteurs modernes ont dit *lettres*, en parlant de celles de Pline & de Cicéron. Le mot d'*épîtres* est consacré sur-tout aux écrits de ce genre qui nous viennent des Apôtres; les *épîtres* de S. Paul, de S. Jacques, de